

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CCAS N° 02/2026**

Objet : Approbation du Compte de gestion 2025 du budget CCAS

L'an deux mil vingt-six le 27 avril à 18 heures, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Président, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de monsieur WOZNIAK Jean-Marie, Président.

Présents : Mrs, Mmes Jean-Marie WOZNIAK – Nathalie MANEVAL – Cécile PROTEAU–Christelle ROBIN – Michelle COMMANDEUR -Géraldine CAMU – Jean-Luc COMBRISSEON– Colette CHIODI– Marie-France TRINEAU – Dany LANGA – Martine GIROT– Laura BERBEL- Aurore FAYANT- Marie-Noelle BERNARD- Pauline GILLES

Absents excusés : Jonathan CHARRIER – Marie-Carmen BRET

Procurations : Jonathan CHARRIER à Jean-Marie WOZNIAK- Marie-Carmen BRET à Jean-Luc COMBRISSEON

Christelle ROBIN a été élue secrétaire de séance.

En annexe : le compte de gestion

- ♦ Vu le code général des collectivités territoriales,
- ♦ Vu le compte de gestion 2025 transmis par la Trésorerie,

Il sera proposé à l'assemblée délibérante d'examiner le compte administratif 2025 du budget CCAS et d'arrêter les comptes après sortie du Président de la salle.

Le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, le Président propose à l'assemblée délibérante d'approuver le compte de gestion 2025.

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS à l'unanimité :

APPROUVENT le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2025 pour le budget CCAS,

PRECISENT que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du CCAS soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 4 mai 2026

Le Président
Jean-Marie WOZNIAK



La secrétaire de séance
Christelle ROBIN

ROBIN